

# Orthopédagogue professionnel(le) de quartier au primaire

Centre de services scolaire Marie-Victorin

♀ 13 Rue Saint-Laurent Est, Longueuil, Québec J4H 4B7

**1** Poste disponible

El Publié le : 11 septembre 2025

Expire le : 18 décembre 2025

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Vous êtes intéressé(e) à la fonction d'orthopédagogue professionnel(le)? Vous souhaitez travailler pour une organisation qui a à cœur la réussite de ses élèves tout comme le bien-être de ses employés(es)? Le Centre de services scolaire Marie-Victorin compte sur vous!

Notre Service des ressources éducatives est à la recherche d'un(e) orthopédagogue professionnel (le) de quartier (au primaire) pour combler un contrat de remplacement à raison de 4 jours par semaine pour l'année scolaire 2025-2026.

#### Votre rôle

L'orthopédagogue professionnel(le) de quartier procédera au dépistage, à l'évaluation et à l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi qu'à l'identification de leurs besoins et de leurs capacités. Également, elle ou il assumera un rôle conseil et de soutien auprès des enseignants(es) et des autres intervenants(es) scolaires et des parents dans le cadre d'études de besoins spécifiques lors de rencontres multidisciplinaires. L'orthopédagogue de quartier fera partie d'une équipe composée d'autres professionnels(les) qui travailleront de concert afin de bien accompagner les milieux ainsi que de la direction d'établissement.

#### Vos responsabilités

- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; procéder à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève en recueillant de l'information auprès des intervenants(es) et des parents, en l'observant dans différentes situations et en utilisant les tests appropriés;
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; participer au choix des objectifs et des moyens d'intervention; collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- Participer avec les enseignants(es) à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage;
- · Accompagner et conseiller les autres intervenants(es) scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; leur proposer des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guider dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage; planifier, organiser et animer des activités de formation:
- Conseiller et soutenir les intervenants(es) scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur proposer des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de

et référez-vous à la page 43 (orthopédagogue) du plan de

classification du personnel professionnel.

### Vos forces

Bienveillance



Type d'emploi

Remplacement

Quarts de travail Jour

Heures de travail 28 h/sem

Emplacement Hvbride

30,27 \$ - 56,32 \$ CAD Par an

Syndiaué:

Documents requis

CV

Documents facultatifs

Lettre de motivation

Diplômes / Certificats

Relevé de notes

Évaluation comparative des diplômes

- Esprit d'analyse
- · Capacité d'adaptation
- Autonomie professionnelle
- Bonne gestion du temps et des priorités
- Capacité de collaborer avec une équipe multidisciplinaire

## Vos qualifications et votre expérience

- Détenir un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en orthopédagogie, en adaptation scolaire ou dans un autre champ de spécialisation approprié à l'emploi
- Avoir des études de 2<sup>e</sup> cycle en orthopédagogie (atout)
- Être membre de l'ADOQ (atout)
- Réussir un test de français écrit (rédaction)

#### Votre rémunération

Taux horaire entre 30,27 \$ et 56,32 \$ selon votre scolarité et votre expérience

Note: L'orthopédagogue professionnel(le) qui se situe au 18º échelon de son échelle de traitement reçoit une majoration de traitement correspondant à l'écart entre le taux maximum de son échelle de traitement et le taux maximum de l'échelle de traitement des enseignants des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

Vous avez ce profil? Par votre intérêt, vos compétences et vos connaissances, vous contribuerez à nos nombreux projets, défis et surtout, à notre mission ultime : <u>la réussite de tous nos élèves!</u> Postulez sans tarder pour joindre la magnifique équipe du CSS Marie-Victorin, où chaque candidat(e) <u>compte!</u>

Le CSS Marie-Victorin est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Le personnel du CSS Marie-Victorin est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants(es), les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés(es) après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSS Marie-Victorin d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : Loi sur la laïcité de l'État.

Le CSS Marie-Victorin remercie tous les candidats(es) de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour le processus de sélection.

## **AVANTAGES**



Vaste choix de formations pertinentes à la fonction



Rabais variés auprès de partenaires externes



Programme favorisant le bienêtre au travail



Collaboration avec une équipe multidisciplinaire engagée et dynamique



Accès à un programme d'insertion professionnelle (mentorat et autres dispositifs d'insertion)



Accès au programme d'aide aux employés



Rémunération et avantages sociaux attrayants



Conciliation travail-famille



Six semaines de vacances, de congés et plusieurs jours fériés (selon la convention collective)



Sept jours de congé pour maladie ou pour affaires personnelles (selon la convention collective)



Autonomie professionnelle dans l'exercice des fonctions



Régime de retraite très avantageux (à prestations déterminées)